



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2014**

A 20H30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Raymonde MUTABAZI, Nadine BIARD, Emmanuel FELLOTT, Annick THOMASSET, Jacqueline MINOT

Secrétaire de séance : Nadine BIARD

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 16 janvier 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

1. DELIBERATION - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET APPROBATION DU COMPTE GESTION 2013

Le résultat de clôture du fonctionnement est excédentaire pour 68 708.46 €. Le résultat de clôture d'investissement est excédentaire pour 13 417.85 €. Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal et après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les chiffres du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2013, le compte de gestion établi par le Percepteur de Villefranche sur Saône est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION – LOCATION-GERANCE DE L'AUBERGE DE RIVOLET – JULIEN MALTERRE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 2 abstentions d'attribuer la location-gérance de l'auberge à Messieurs Julien et Daniel-Jean MALTERRE, fils et père pour un début d'exploitation à compter du 18 mars 2014.

Julien MALTERRE, qui tient actuellement la pizzeria de COGNY, sera présent durant le temps du déjeuner avec son père à l'auberge de RIVOLET, alors que le dîner sera assuré par Daniel-Jean MALTERRE et sa compagne.

Les nouveaux gérants seront exonérés de loyer durant la première quinzaine du mois de mars prochain en échange des quelques travaux de rafraîchissement qu'ils effectueront dans les locaux. Le père occupera le logement situé au dessus de l'auberge dès le 8 mars.

Il est prévu le rajout d'une ligne supplémentaire dans le contrat de location-gérance prévoyant une rencontre trimestrielle en mairie entre les gérants et la commission auberge afin d'assurer un suivi régulier de l'activité.

L'inventaire des lieux sera réalisé lundi prochain 17 février.

3. DELIBERATION - CONTRAT ANNUEL 2014 AVEC LE CONSEIL GENERAL DU RHONE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande de subvention d'un montant de 33 000€ auprès du Département du Rhône pour l'année 2014 afin de compléter le budget consacré à la création de la cantine scolaire en extension de la salle des fêtes.

D'autre part, le dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé le 6 février 2014 en Préfecture du Rhône et l'accusé de réception a été reçu ce jour en mairie.

4. INFORMATIONS DIVERSES

- Décision Modificative

La décision modificative n°03 du Budget Prévisionnel 2013 permet de créditer le compte 6411 en dépenses de fonctionnement pour que le chapitre 012 « charges de personnel » soit positif.

- Abonnement EDF – coffret prises (zone de loisirs)

La demande de Monsieur le Maire de suspendre l'abonnement EDF de la zone de loisirs a été acceptée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Si certains utilisateurs ont besoin de courant, ils pourront utiliser le groupe électrogène de la commune.

- Monument aux morts

La demande de l'association des anciens combattants de graver le nom de Pétrus CARRON, « mort pour la France » sur le monument aux morts du village a été acceptée.

- Salle des fêtes

Il a été décidé de préciser dans le règlement intérieur de la salle des fêtes que « les frais d'intervention par un technicien pour la remise en route du courant seraient à la charge des preneurs » en cas de coupure d'électricité liée à une élévation des décibels trop haute.

La limite fixée actuellement à 105 décibels devrait être abaissée à 100 décibels comme cela se pratique dans les autres communes.

Il a été voté à 9 voix pour et une abstention que les frais de fonctionnement de la salle des fêtes seraient offerts, à titre exceptionnel, lors de chaque fête de conscrits.

- Urbanisme

- Une demande de Permis de Construire a été déposée par Madame Elisabeth SANDRIN au lieu-dit LE JACQUEMARD pour la construction d'une annexe de 42m² (atelier).
- Une demande de Permis de Construire a été déposée par Monsieur et Madame BRESSOLLE au lieu-dit LA FOUILLOUSE pour la construction d'une maison individuelle. Le SYDER doit être contacté pour le raccordement à l'électricité qui pose problème.
- Un rendez-vous a été pris avec la DDT concernant le conflit entre deux familles.

- Panneau d'annonce d'évènements dans le village de RIVOLET

Suite à la proposition de l'ASL (Association Sport et Loisirs), le Conseil municipal donne son accord pour que la commission communication décide d'un emplacement et des modalités de mise en place d'un panneau d'annonce des évènements associatifs et festifs de RIVOLET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.